



## Conditions d'admission au GAM d'Yverdon-les-Bains

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'aéromodélisme et à notre groupement en particulier. Vous souhaitez faire partie de ce dernier et nous croyons donc utile de vous informer au préalable de quelques conditions d'admission importantes à respecter.

**L'inscription provisoire** se fait au moyen du formulaire ci-après. Ce dernier est à compléter et à retourner au Secrétaire du GAM Yverdon. Pour les membres désirant être affilié à l'AéCS, il est nécessaire de le préciser spécifiquement.

**L'admission définitive** se fait statutairement devant l'assemblée générale qui se tient en janvier de chaque année. Vous serez convoqué(e) à cette assemblée où vous confirmerez ou non votre demande oralement. À défaut d'être présent, votre inscription restera provisoire.

**L'inscription provisoire** donne droit, sous contrôle d'un membre au moins du GAM, à des vols d'essai sur notre terrain. **L'accès au terrain et les vols non accompagnés sont interdits aux inscrits provisoires.** Le règlement et les horaires de vol affichés au terrain sont à respecter scrupuleusement.

**L'admission définitive** par l'assemblée donne libre accès au terrain.

L'admission enfin est liée obligatoirement au paiement annuel d'une cotisation qui se monte à **CHF 100.00 (CHF 50.00 pour les juniors jusqu'à 18 ans et les passifs).**

Nous rendons attentifs les nouveaux membres (aussi bien provisoires que définitifs) à l'article 9.2 de nos statuts :

**« Tous les membres du GAM Yverdon pratiquent leur activité d'aéromodélisme sous leur propre responsabilité. Comme tels, ils prennent toutes les dispositions nécessaires pour s'assurer à leurs frais en responsabilité civile pour les dommages causés à des tiers, ceci dans le cadre spécifique de leur activité d'aéromodélisme. Le GAM Yverdon n'encourt aucune responsabilité de ce chef ».**

Les membres bénéficient de notre essence avion au prix de revient. Ils reçoivent la correspondance et les convocations à nos diverses activités.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus ou demandés sur le site internet [gamyverdon.ch](http://gamyverdon.ch) ou aux membres du comité selon adresses ci-dessous.

Merci d'avoir pris le temps de lire cette missive. Nous vous souhaitons une cordiale bienvenue et vous engageons à remplir le formulaire d'adhésion pour le faire suivre au Secrétaire si cela n'est déjà fait.

Nous vous donnons rendez-vous pour votre admission définitive à notre assemblée générale et vous souhaitons beaucoup de plaisir dans vos activités au sein de notre groupement.

Philippe Guignard  
Président du GAM Yverdon

**Président:** Philippe Guignard, Route Principale 4, 1410 Correvon, 021/905.42.72, 078/779.89.09, piperj3@bluewin.ch  
**Secrétaire:** Patrick Graber, Chemin du Crêt-Martin 23, 1450 Ste-Croix, 024/454.48.03, 079/379.60.81, graberpat@bluewin.ch  
**Caissier:** Philippe Bornand, Dent d'Oche 4 bis, 1110 Morges, 021/802.27.63, 079/719.75.00, philippe.bornand@hispeed.ch  
**CCP:** 10-3830-4  
**Site Web:** [gamyverdon.ch](http://gamyverdon.ch)



## FORMULAIRE DE DEMANDE D'ADMISSION

Nom : .....

Prénom : .....

Date de Naissance : .....

Adresse complète : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Fax : .....

Tel. portable : .....

Adresse électronique : .....

Type de membre : Actif  Passif

Par sa signature, le demandeur confirme avoir pris connaissance des conditions générales d'admission ainsi que des statuts et en accepte les règles.

Lieu : .....

Date : .....

Signature : .....

*Document à retourner dûment signé au Secrétariat du GAM, à l'adresse mentionnée ci- dessous*

**Président:** Philippe Guignard, Route Principale 4, 1410 Correvon, 021/905.42.72, 078/779.89.09, piperj3@bluewin.ch  
**Secrétaire:** Patrick Graber, Chemin du Crêt-Martin 23, 1450 Ste-Croix, 024/454.48.03, 079/379.60.81, graberpat@bluewin.ch  
**Caissier:** Philippe Bornand, Dent d'Oche 4 bis, 1110 Morges, 021/802.27.63, 079/719.75.00, philippe.bornand@hispeed.ch  
**CCP:** 10-3830-4  
**Site Web:** gamyverdon.ch